



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUFM

Question écrite n° 2795

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche le bilan de la mise en place des enseignements spécifiques dans les IUFM, selon l'annonce médiatique de son prédécesseur le 23 août 2001, « avec des modules d'action pour de meilleures relations entre l'école et les parents par une nouvelle formation des maîtres ».

Texte de la réponse

La circulaire ministérielle du 4 avril 2002 relative aux principes et modalités de la seconde année de formation en IUFM, a rappelé à ces établissements la nécessité de prendre en charge dans la formation des futurs enseignants, la dimension éducative du métier. A ce titre, la relation école-parents et le dialogue avec les familles sont des éléments importants de cette prise en charge dans le domaine de la formation. Les IUFM mettent en oeuvre, à compter de la rentrée 2002, ces nouvelles orientations. L'ensemble des actions de formation proposées sur ce thème par les IUFM sera prochainement examiné dans le cadre des contrats que ces établissements signent avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2795

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3132

Réponse publiée le : 2 décembre 2002, page 4662